



Attac 87-19

Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens

Infos et actions
Bulletin des Comités Locaux de
Corrèze et de Haute-Vienne

Décembre 2007 - Janvier 2008
Bimestriel - n°51 - 1€

Bonne année 2008

"J'ai fait un rêve." J'avais rencontré Le Prince Charmant ! Il m'a emmenée visiter Disneyland, c'était sympa ! Puis, nous avons pris un petit avion super rapide qui nous a conduits en Egypte, dans un super palace. J'étais éblouie ! Je suis montée dans un hélico ; les pyramides vues d'en haut, c'est rigolo ! Brusquement, l'hélicoptère a chuté ! Je me suis réveillée... indemne ! Mais un peu perplexe.

Le dernier rapport du Groupe d'experts sur le climat (GIEC) préconise que les pays industrialisés réduisent de 10 à 40% leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, ce qui peut éviter de dépasser les 3°C de réchauffement.

L'étude du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) explique que la surchauffe causée par la saturation en gaz à effet de serre risque de déstabiliser dans quelques années des régions entières, "agir pour le climat est agir pour la paix".

Et pourtant je passe allègrement du jet à l'hélico !

Le rapport mondial sur le développement humain compte encore environ 1 milliard d'individus qui survivent difficilement avec moins de 1 dollar US par jour, et 2,6 milliards (soit 40 % de la population mondiale) qui subsistent avec moins de 2 dollars US par jour.

Les sans abris campent à Paris.

Et pourtant je loge en palace !

Heureusement, ce n'était qu'un rêve ! Cependant, le combat pour un monde solidaire, écologique et démocratique est plus que jamais d'actualité.

Bonne année 2008 dans la simplicité, la solidarité, le militantisme...le Bonheur !

Jacqueline Martin

PS : toute ressemblance avec des personnes existant ou ayant existé serait purement fortuite.

Traité modificatif européen Pour un référendum

Le traité modificatif européen a été adopté par le Conseil Européen les 18 et 19 octobre 2007 à Lisbonne et signé par les chefs d'états le 18 décembre.

Ce traité, qualifié abusivement d'allégé ou de simplifié, est semblable quant au fond au traité constitutionnel rejeté, en France, par référendum, le 29 mai 2005. Il est illisible dans sa forme : une succession de modifications d'articles de traités antérieurs.

Il doit être ratifié par chaque pays européen dans un délai de un an. Cette ratification se fera probablement courant février, en France, par voie parlementaire, les politiques ne souhaitant pas prendre le risque d'un nouveau refus.

Or, la démocratie voudrait que ce texte soit lui aussi soumis à référendum : "ce que le peuple souverain a

décidé ne peut être défait que par lui-même".

Pour essayer d'obtenir cela, nous devons nous mobiliser :

- en signant et faisant signer la pétition en ligne :

<http://www.nousvoulonsunreferendum.com>

- en écrivant vous même aux députés et sénateurs : modèle de lettre sur le site d'Attac France.

Le groupe d'animation d'Attac 87 a envoyé une lettre ouverte aux parlementaires de la Haute-Vienne : voir le site d'Attac 87 :

www.local.attac.org/attac87

Il nous reste peu de temps. Mais, n'oublions pas qu'un référendum aura lieu en Irlande et que d'autres pays s'organisent pour réclamer un tel vote.

Panier du militant

@

Projection du Film
"Mémoire d'un saccage" -
Vendredi 25 janvier à
20h15

Salle du Temps Libre
(derrière la mairie de Limoges)
Dans le cadre de la semaine
d'action du Forum Social Mon-
dial qui prévoit cette année des
actions décentralisées partout à
travers le monde

@

Conférence sur les « OGM »
avec Lilian Ceballos
(scientifique indépendant en
écologie et biologie de l'évolution)
Mercredi 6 Février 2008
à 20h30

Mais.. L'Usine
20 rue de la Réforme
à Limoges
Organisé par Attac
et les Amis de la Terre

@

Réunion du groupe d'animation
Judi 7 février à 20h15
MDH - 37, rue Frédéric Mistral
à Limoges
Ouvrert à tous !

@

Forum Social Limousin
Il se tiendra du
25 au 31 mai 2008
à Beaubreuil

- En savoir plus sur les
ateliers :

<http://fslimousin.free.fr>

- Prochaine réunion plé-
nière le samedi 8 mars de
14h à 18h - Salle 1 de la
Maison des Associations de
Beaubreuil - 4 allée Fabre
d'Eglantine.

La crise du logement

Aperçu des mesures du gouvernement Sarkozy

Depuis la fin des années 1970 sous les effets combinés de la circulaire Guichard et de la loi Barre (1977), le problème du logement en France s'aggrave au point de devenir la crise du logement : 3 millions de personnes mal logées, dont 800 000 dans des conditions de grande insalubrité et 80 000 sans abri (ou SDF). La pauvreté durable se maintient avec les minima sociaux (6 millions de personnes), le chômage (2 millions), la pauvreté salariale (2,5 millions salariés) et l'aggravation des inégalités sociales. Une crise du logement est sous nos yeux, si insupportable qu'elle a provoqué la création du *Ministère de la Crise du Logement*¹.

Le gouvernement Sarkozy répond à ce défi par des mesures – nous en présenterons 5 : 3 en apparence positives et 2 clairement négatives. Trois mesures apparemment positives.

1. Possibilité de déduction des intérêts d'emprunt aux particuliers qui veulent devenir propriétaires de leur logement.

C'est la plus tonitruante. Annoncée comme une priorité par Nicolas Sarkozy, elle doit porter le nombre des particuliers propriétaires de leur logement de 50% à 70% le plus rapidement possible. Outre son côté fiscal, la mesure présente un aspect social et populaire. Elle se veut complémentaire de la loi Borloo permettant d'acquérir un logement à 100 000 euros et devrait faciliter la construction de logements sociaux ainsi que le passage de leurs occupants au statut de propriétaires. Elle soulève cependant trois séries de questions.

- D'abord, la déduction des intérêts d'emprunt pour la résidence principale se heurte à des incertitudes. Existera-t-il un plafond ? A quelle hauteur ? Que se passera-t-il pour les contribuables non imposables ? Permettra-t-elle de freiner le prix de l'immobilier en constante inflation depuis environ dix ans ?

- Ensuite, comme le désastreux exemple des *subprimes* aux Etats-Unis nous le rappelle tous les jours (le Crédit Agricole y ayant anéanti 1,5 milliards d'euros), l'accession à la propriété est un piège redoutable

pour les foyers les plus fragiles. Que deviendront-ils s'ils sont incapables de rembourser les emprunts et forcés d'abandonner leur maison à la banque ?

- Enfin, pour le volet construction de logements sociaux, la majorité de ceux-ci, loin d'être de vrais logements sociaux de type PLUS (*Prêt Locatif à Usage Social*) et PLA (*Prêt Locatif Aidé*), sont dits PLS (*Prêt Locatif Social*) dont les loyers dépassent de 50% ceux des HLM, ce qui les rend inaccessibles à la majorité des demandeurs, et devrait les exclure de la définition du logement social. Or le gouvernement ne cesse d'en accroître la proportion parce qu'ils ne lui coûtent pas un euro même si construire un logement social coûte moins cher aux finances publiques qu'un logement privé. Et le livret A servira bientôt à autre chose qu'à construire du social.

2. Limitation de la hausse de l'augmentation des loyers.

Nicolas Sarkozy annonçait fin novembre que l'évolution des loyers serait désormais indexée sur l'indice des prix à la consommation. De plus, il souhaite que le dépôt de garantie - aujourd'hui équivalent à 2 mois de loyer - soit ramené à un mois. Cette avancée, qui rééquilibre légèrement le rapport de force inégal entre locataires et propriétaires, soulève déjà les protestations de ces derniers dont certains menacent de retirer leur bien de la location, ce qui augmenterait la pénurie de logements disponibles et celle des loyers.

3. Désignation de magistrats référents...

pour "lutter contre les logements insalubres et les marchands de sommeil". Reste à espérer que le contrôle sera vigilant et efficace. Deux mesures clairement négatives

4. Vente des HLM ; transfert des occupants dans des logements HLM plus petits

Pour faire de la France un pays de propriétaires, Nicolas Sarkozy s'engageait, pendant sa campagne présidentielle à vendre les HLM : 40 000 devaient être mis en vente chaque

année, ce qui au demeurant n'augmenterait en rien le nombre de logements disponibles. Or, la loi dit que toute HLM vendue à un locataire volontaire doit être remplacée par deux HLM construites. De plus, aucune opération ne peut avoir lieu dans les villes qui ont moins de 20% de logements sociaux. Enfin, l'accord des mairies est indispensable pour la vente, ce que refuse d'entériner la plupart des élus de gauche.

Alors, pour tenter d'accélérer ces ventes, le Président a proposé de faire déménager dans des logements plus petits les personnes isolées qui occupent des trois ou quatre pièces. Cette mesure, irréaliste, semble impossible à appliquer : les personnes isolées représentent 35% des locataires alors que seulement 22% des logements HLM sont des studios et des deux pièces.

5. Instauration de CDD dans les HLM.

Désormais tous les 3 ans la situation des habitants des tours et barres sera passée au crible pour vérifier qu'ils ne dépassent pas les plafonds de ressources et ainsi débusquer les abus. Après le travail précaire, le logis précaire. Là aussi, fidèle à sa tactique, Nicolas Sarkozy oppose entre eux les moins bien lotis : mal-logés et personnes en attente interminable de logements contre locataires de HLM. Il dessine ainsi une France où les plus pauvres seront concentrés dans des villes empêtrées dans les difficultés, quand les villes bourgeoises multiplieront les opérations immobilières, soutenues par la fiscalité incitative du gouvernement.

Or il faut 100 000 logements tout de suite pour répondre aux besoins immédiats. La seule solution à la crise du logement passe bien par la construction en plus grand nombre de logements accessibles à tous.

Emilie Clazure.

¹ Le *Ministère de la Crise du Logement* est composé de *Jeudi Noir*, *Macaq* et *DAL* (Droit Au Logement), rejoints par *CAL* (le Comité Actions Logement) et *CDSL* (le Comité Des Sans Logis).

Banalisation du livret A

En 2005, diverses banques françaises adressent une plainte à Bruxelles, contre La Banque Postale, notamment sur le Livret A.

En juin 2006, la Commission européenne demande à Paris de justifier les "droits spéciaux" dont bénéficient les Caisses d'Épargne, la Banque Postale et le Crédit Mutuel au titre de la collecte du Livret A et du Livret bleu.

En mai 2007, la Commission européenne exige la banalisation du Livret A et du Livret bleu.

En juillet, la France dépose un recours devant le Tribunal de première instance de Luxembourg contre la décision de la Commission européenne.

Parallèlement, une mission de réflexion a été chargée de formuler des propositions pour mettre fin à l'exclusivité de distribution dont bénéficient actuellement l'Écureuil et La Banque Postale ; sans pour au-

tant remettre en cause, ni le financement du logement social, ni l'accessibilité de tous aux services bancaires, deux missions d'intérêt général étroitement liées au Livret A tel qu'il existe aujourd'hui.

Des voix s'élèvent contre cette réforme et les risques qui en résulteraient.

La Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts composée de parlementaires de la majorité et de l'opposition ainsi que de magistrats issus du Conseil d'État et de la Cour des Comptes, souligne que "les nouveaux réseaux collecteurs pourraient être amenés à proposer aux détenteurs du livret A d'autres produits financiers". Elle estime que "les fonds centralisés à la Caisse des dépôts pourraient progressivement ne plus permettre d'assurer le financement du logement social, première mission des fonds d'épargne gérés par cette caisse".

Considérant la pénurie actuelle de logements sociaux, ce n'est certainement pas la voie à suivre.

En outre, les populations les plus démunies, celles en situation d'exclusion bancaire, les personnes âgées, utilisent régulièrement leur livret pour effectuer leurs opérations financières. Une hypothèse inacceptable en cas de banalisation du Livret A, et pourtant très vraisemblable, serait que la plupart des établissements financiers cherche à capter les bons clients et décourage les autres, aux dépens des réseaux déjà actifs qui conserveraient la seule clientèle sociale.

Des compléments d'informations et une lettre ouverte au Président de la République sont sur le site d'Attac France, à l'adresse suivante : <http://www.france.attac.org/spip.php?article8023>.

J.M.

Compte-rendu A.G. Attac 19 du 17 novembre 2007

Participation de 20 personnes

Présentation de la situation par le président :

Les membres présents au C.A du 19 septembre 2007, ont exprimé leur difficulté à maintenir l'activité du comité local : manque de présence aux différents C.A, manque de disponibilité de certains membres, besoin de renouvellement de l'équipe d'animation.

Aussi, d'un commun accord, nous faisons appel à votre engagement pour assurer la poursuite du travail d'Attac19 dans une réelle dynamique associative.

Devant l'absence de candidatures, les membres actuels du Conseil d'Administration ne présentent pas leur candidature pour 2008.

Une mise en veille du comité local sera dans un premier temps la solution envisagée.

Evolution des adhésions Attac 19:

2005 : 121

2006 : 107

2007 : 64 à ce jour

Présentation des comptes par la trésorière

Sur le plan financier le local représente une charge assez importante ;

en 2006 : 157,43 euros de location auxquels s'ajoutent 366,62 euros de charges.

Débat

Au cours du débat plusieurs causes sont évoquées pour tenter de comprendre la situation de crise d'Attac :

- Dépolitisation généralisée...un travail politique à long terme sans échéance électorale n'aboutit pas... il n'y a plus de bataille idéologique... et de ce fait pas de perspective politique puisqu'il s'agit de s'adapter à la mondialisation, aux lois du marché...

- Les partis « de gauche » freinent la participation citoyenne (rappel du déroulement des dernières élections présidentielles et législatives...la vie du parti d'abord !)
Sentiment d'impuissance des militants

Concernant l'association ATTAC :

- Manque de transparence au moment des élections internes
- Investissement de nombreux membres au niveau politique
- Pour certains, à l'origine on adhérerait à Attac sur la base de la Taxe Tobin, aujourd'hui, Attac a élargi son champ d'intervention et s'est dilué
- Pour d'autres, Attac apporte des éléments d'information et de forma-

tion qu'on ne trouve pas ailleurs

- L'implication d'Attac dans de nombreux collectifs lui enlève de la visibilité
Attac continue à fonctionner et à travailler au niveau national et international

L'avenir d'Attac 19

Pour l'immédiat, les membres présents à l'AG décident de mettre le comité local en veille jusqu'au mois d'avril.

Une décision sera prise sur les suites à donner à la situation lors d'une nouvelle AG.

Le local du comité est libéré fin décembre 2007 et nous conservons une boîte à lettres dans les locaux associatifs (ceci nous permet d'accéder à la salle de réunion mise à disposition des associations).

Guy Conche continuera à représenter le comité attac19 au collectif Planète Paix.

Laurent-Gilles Mirou et Jo-sette Pouget maintiendront le contact avec les adhérents et les autres associations durant cette période.

Pour garder le contact avec les adhérents de la Corrèze, Attac 19 participera au journal d'info commun avec Attac87 et donc participera aux frais de diffusion.

Assemblée Générale d'Attac 87 du 22 novembre 2007

Sur 147 adhérents à jour de cotisation, 55 votants soit 38 %. Les rapports d'activité et financier 2007 ont été votés et les candidats au groupe d'animation sont élus pour 2 ans. Nous étions une vingtaine à débattre des axes qui vont animer notre année 2008 :

- Revenir aux fondamentaux d'Attac et les lier à l'actualité
- Lutter contre la financiarisation de la société
- Donner espoir aux gens en mettant en avant les succès contre l'OMC, le FMI
- Donner des analyses mais ne pas prendre position (contrairement à ce qui a été fait pour le référendum)
- Prendre des thèmes plus populaires, par exemple le pouvoir d'achat qui peut permettre d'aborder : retraites, croissance, consommation, inégalités, chômage ...
- Faire le lien entre la crise écologique et les impératifs sociaux.

Si vous avez d'autres thèmes dont vous souhaitez parler, n'hésitez pas à venir participer aux réunions du groupe d'animation !

OGM : Oui à la clause de sauvegarde

Enfin... après un an de mobilisation pour un moratoire sur les OGM, une lueur d'espoir s'ouvre. En effet, si les paroles du Président et l'avis de la Haute autorité sur les OGM sont suivis, la France devrait, à l'heure où vous lirez ces mots, activer la clause de sauvegarde concernant le MON 810, une variété de Maïs OGM. Mais de quoi s'agit-il ? Cette clause contenue dans une directive européenne sur les OGM permet à tout pays membre de l'Union de suspendre la culture d'OGM dans les cas où des études scientifiques permettent de douter de l'innocuité de l'OGM en question. L'activation de cette clause permet donc de mettre en place l'équivalent d'un moratoire. Voilà donc un pas en avant, même si bien des pas en arrière avaient été faits l'an passé (20 000 hectares de cultures OGM en France en 2007) !

Cependant, autant lever le doute tout de suite, rien n'est gagné et la lutte contre les OGM, qui s'est particulièrement radicalisée dans la période récente (nos amis du Sud-Ouest parlent de "Guerre des OGM"), sera encore fournie.

En effet, si un moratoire devait se mettre en place en France, cela n'est pas le cas dans les autres pays européens, même si des cas similaires existent en Autriche par exemple. Il est très clair que nos luttes devront se porter de manière plus forte à l'échelon européen, échelon qui est celui où les véritables décisions sont prises en matière d'OGM. Rassurez-vous, nous ne partons pas seuls, la mobilisation est bien présente dans les autres pays et la tendance générale semble plutôt être au recul des OGM (pour la première fois, un commissaire à l'environnement a récemment rendu un avis défavorable à l'autorisation d'une nouvelle variété

d'OGM). Malgré tout, dans l'optique d'une victoire à l'échelon européen, nous ne nous ennuierons toujours pas, l'OMC cherche effectivement des poux dans les cheveux de l'Europe et lui reproche d'entraver la commercialisation des OGM. Vous m'avez compris, il s'agit pour nous de tirer le fil de la pelote jusqu'au bout !

À brève échéance, nous avons tous à nous mobiliser. En effet, le Parlement devrait examiner une nouvelle loi sur les OGM au printemps. L'Assemblée nationale devrait être consultée après les élections municipales. D'un point de vue stratégique, il s'agit donc pour nous de faire comprendre et d'expliquer à nos parlementaires, les méfaits des OGM, tant d'un point de vue économique, environnemental ou sanitaire. Pour cette loi, la principale revendication des associations a été la garantie du "droit de produire et de consommer sans OGM" ! Face à l'impossibilité de la coexistence entre variétés OGM et non-OGM, les parlementaires doivent empêcher une contamination de nos campagnes par les OGM. À cet effet, l'envoi de courrier à vos parlementaires sera le bienvenu (des courriers type sont disponibles sur www.stop-ogm.org).

Conférence sur les « OGM »
avec Lilian Ceballos
(scientifique indépendant en
écologie et biologie de l'évolution)

**Mercredi 6 Février 2008
à 20h30
Mais.. L'Usine
20 rue de la Réforme
à Limoges**
Organisé par Attac
et les Amis de la Terre

Bulletin d'abonnement

À envoyer à ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme - 37 rue Frédéric Mistral, 87000 Limoges
Chèque libellé à l'ordre d'ATTAC 87, CCP n°3879 19 C Limoges.
6 € pour 6 n° à l'année pour départements 19 et 87 / 8 € autres départements

Nom.....Prénom..... Adresse.....
.....
Code postal.....Ville..... Adresse électronique.....

ATTAC 19-87 - INFOS ET ACTIONS - Bulletin des comités locaux de l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens de Corrèze et Haute-Vienne - ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme, 37 rue Frédéric Mistral 87100 Limoges. N°ISSN : 1291-245X , CPPAP : 1006 G 86005. Directeur de la Publication : Jean-Pierre CLAUSESE Tél 05 55 01 28 69 ; E-mail : attac87@attac.org. Site Internet : <http://www.attac.org> ou <http://www.local.attac.org/attac87> Ce n'est tiré à environ 700 exemplaires. Prix de vente au n° 1.00 €. Abonnement: annuel 6,00 € .
Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs !